

SÉANCE DU 6 JUIN 2018

DÉCISION N° 2018 / 51 / PNGMDR / 4

**CINQUIÈME ÉDITION DU PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu la décision n°2018/30/PNGMDR/1 du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,
- vu la décision n°2018/34/PNGMDR/2 du 2 mai 2018 désignant Madame Isabelle HAREL-DUTIROU comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu la décision n°2018/35/PNGMDR/3 du 2 mai 2018, désignant Monsieur Michel BADRÉ et Monsieur Pierre-Yves GUIHÉNEUF comme membres de la commission particulière du débat public,

sur proposition de Madame Isabelle HAREL-DUTIROU et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Les trois personnes ci-après sont désignées comme membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs :

- Madame Lucie ANIZON
- Madame Catherine LARRÈRE
- Monsieur Antoine TILLOY

La Présidente,



Chantal JOUANNO